

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/La-centrale-nucleaire-de-Cruas-Meysses-a-pollue>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **La centrale nucléaire de Cruas-Meysses a pollué les eaux souterraines ! Trois associations portent plainte contre EDF**

4 juillet 2018

La centrale nucléaire de Cruas-Meysses a pollué les eaux souterraines ! Trois associations portent plainte contre EDF

Communiqué de presse commun - Réseau "Sortir du nucléaire", SDN Sud Ardèche et FRAPNA Ardèche

En mai 2018, une concentration en tritium (substance radioactive provenant de la réaction nucléaire) 20 fois supérieure à la normale a été détectée dans le captage d'eau potable de la centrale nucléaire de Cruas-Meysses (Ardèche). Le Réseau "Sortir du nucléaire" et les associations SDN Sud Ardèche et FRAPNA Ardèche portent aujourd'hui plainte contre EDF, qui a tenté de minimiser cette pollution radioactive.

Cette pollution ne fait que s'ajouter à une multitude de dysfonctionnements sur le site de Cruas-Meysses, qui mettent en danger les travailleurs, les riverains et l'environnement.



Une pollution radioactive minimisée par EDF

La centrale nucléaire de Cruas-Meysses a pollué les eaux souterraines pendant plusieurs semaines ! À la mi-mai 2018, des prélèvements réalisés par EDF dans le point de captage d'eau potable du site et deux points de prélèvement situés hors de son périmètre ont révélé une concentration anormale en tritium. **Cette substance radioactive, qui peut provoquer des dommages à l'ADN, présentait une concentration près de 20 fois supérieure au taux habituel (190 Becquerels/litre contre 10 Becquerels/litre) !**

Malgré ces résultats inquiétants, EDF a cherché à minimiser cette pollution et s'est bien gardée de communiquer auprès du public à ce sujet. Alors même que des prélèvements réalisés les 4 et 7 mai témoignaient déjà d'une concentration anormale en tritium dans les eaux et qu'un tel problème doit être déclaré dans les meilleurs délais, elle n'a informé l'Autorité de sûreté nucléaire que le 22 mai 2018.

Il est aussi surprenant que les membres de la Commission Locale d'Information n'aient pas été informés de cette pollution, comme cela aurait dû se faire.

Une interdiction de consommer l'eau aurait été donnée sur le site de la centrale. Mais quelles conséquences sanitaires pour les travailleurs qui auraient pu boire de cette eau tritiée avant que l'interdiction ne soit rendue publique, ainsi que pour les riverains ?

À l'origine de la pollution, des défaillances multiples

Cette pollution des eaux est également révélatrice de dysfonctionnements matériels et organisationnels inquiétants. Selon EDF, elle pourrait être liée à un incident d'exploitation survenu dans la nuit du 1er au 2 avril 2018. Un puisard de collecte d'effluents radioactifs avait alors

débordé dans un local dont le sol n'est pas étanche. Les deux pompes censées éviter le débordement du réservoir étaient en panne (l'une d'elle, hors service depuis novembre 2017, devait faire l'objet d'une réparation en février 2018 mais cette dernière n'a jamais été faite). Une pompe de secours a alors été mise en place... mais ne correspondant pas au modèle approprié, elle est tombée en panne après 3h de fonctionnement. Enfin, les modalités de surveillance mises en place n'ont pas permis d'éviter le débordement.

Ces dysfonctionnements ne sont malheureusement pas surprenants au regard de la longue liste d'avaries que rencontre la centrale nucléaire de Cruas depuis plusieurs années (voir annexe ci-dessous). Équipements défectueux car mal entretenus, réglages inappropriés, laisser-aller dans la surveillance : ces faits ne sauraient être minimisés et pourraient mener un jour à un accident grave.

C'est pourquoi le Réseau "Sortir du nucléaire" et les associations SDN Sud Ardèche et FRAPNA Ardèche déposent aujourd'hui plainte contre EDF devant le procureur de la République de Privas. Les associations relèvent 10 infractions et souhaitent qu'une enquête soit ouverte. Toute la lumière doit être faite sur les causes et les conséquences de cette inquiétante pollution et le laisser-aller qui règne à la centrale nucléaire de Cruas doit être sévèrement sanctionné !

[Pour en savoir plus sur cette pollution](#)

[Retrouver le dossier juridique](#)

Contacts presse :

Pour le Réseau "Sortir du nucléaire" :

Marie Frachisse (juriste) - 07 62 58 01 23

Pour Sortir du nucléaire Sud Ardèche

Alain Joffre - 06 75 50 29 86

chargée de communication :

Charlotte Mijeon - 06 64 66 01 23

Un laisser-aller symptomatique de problèmes de sûreté plus généraux

Les associations rappellent qu'au-delà de cette pollution au tritium, la centrale de Cruas est actuellement le théâtre de dysfonctionnements lourds qui menacent les travailleurs, les riverains et l'environnement.

En 2016, la centrale a été concernée par **une série d'événements concernant la maîtrise de la réaction nucléaire**, découlant de réglages inappropriés de paramètres des systèmes de pilotage et de protection du cœur du réacteur. Le 5 décembre 2017, l'Autorité de sûreté nucléaire a exigé par [décision](#) un renforcement des contrôles des opérations liées à la maîtrise de la réaction nucléaire.

Cette centrale présente également un **risque important de « perte de la source froide » (c'est-à-dire de capacités de refroidissement du réacteur en cas d'accident)** en raison de nombreuses défaillances techniques et organisationnelles. En effet, comme c'est le cas sur beaucoup d'autres centrales françaises, [les réacteurs 1 et 4 auraient pu perdre leur refroidissement en cas de séisme \(voire de choc violent\)](#) : les tuyauteries de leurs stations de pompage des réacteurs étaient si mal entretenues et si corrodées que d'importants travaux ont été nécessaires. De

plus, en ce qui concerne le réacteur n° 4, il existe toujours un risque que [la prise d'eau se retrouve obturée par les végétaux charriés par le Rhône](#).

Le réacteur n° 3, en particulier, a cumulé les dysfonctionnements. [Pendant un an, une pompe de son système de refroidissement à l'arrêt est restée hors service du fait d'une mauvaise réparation](#), sans que personne ne s'en rende compte. De fin novembre 2017 à début janvier 2018, suite à une maintenance déficiente, il a été affecté par une [fuite d'une tuyauterie traversant l'enceinte de confinement \(qui est pourtant censée être étanche\)](#). Celle-ci s'est mécaniquement traduite par des rejets non contrôlés dans l'environnement et a nécessité une mise à l'arrêt du réacteur pour réparation.

En avril dernier, signalons également la découverte tardive du [bouchage partiel d'un circuit de refroidissement par... un morceau de caoutchouc](#), arrivé là suite à une opération de maintenance mal réalisée. Ou encore la [baisse dangereuse](#) du niveau d'eau d'un réservoir nécessaire au refroidissement d'urgence du réacteur, non détectée et liée à une vanne mal fermée.

Notons également qu'en mai 2018, un employé venu effectuer un simple contrôle visuel des robinets du réacteur n°4 a reçu en une seule fois [plus du quart de la dose annuelle de radioactivité autorisée](#) !

Enfin, à tout cela s'ajoute un problème récurrent de mauvaise gestion des déchets radioactifs par la centrale. Ainsi, en décembre 2015, des équipements contaminés ont été retrouvés dans une benne de déchets conventionnels ! Ces faits ont d'ailleurs [valu à EDF une condamnation en justice](#), suite à une procédure initiée par le Réseau "Sortir du nucléaire".

Ces exemples constituent autant d'illustrations de l'incapacité d'EDF à effectuer une maintenance correcte de ses installations et à contrôler la qualité des travaux. Ce ne sont pas les travailleurs qui doivent être mis en cause, mais bien les lignes directrices données par EDF qui, dans une course à la rentabilité, cherche à raccourcir le temps dédié aux opérations de maintenance, et fait appel à de la sous-traitance en cascade. Il est urgent de sortir du nucléaire avant que ces dysfonctionnements ne débouchent sur un accident aux conséquences graves pour l'homme et pour l'environnement.